

**Rapport N° 234**

**PQ Marens-Couchant**

**Déplacement de collecteurs d'assainissement et de conduites des Services industriels**

Demande de crédit de réalisation pour :

Collecteurs d'assainissement	CHF	330'000.-/HT
Conduites des Services Industriels	CHF	<u>482'000.-/HT</u>
	CHF	812'000.-/HT

---

Nyon, le 23 septembre 2015

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En date du 7 septembre, la commission composée de Madame Valérie Mausner Leger et de Messieurs Franco Tracchia, Sadik Krasniqi, Gustave Dutruy, Vincent Hacker, Jacky Colomb, Hans Rasmus Nilsson et Helder De Pinho, Président rapporteur, s'est réunie à 18h00 dans la salle N° 2 de la Ferme du Manoir afin d'étudier le préavis N° 234.

La commission remercie Monsieur Olivier Mayor, Municipal, Monsieur Claude Dupertuis, Municipal et Monsieur François Menthonnex, Chef de service Travaux et Environnement, de l'avoir reçue ainsi que pour les informations et explications fournies lors de cette séance et par les échanges d'emails qui ont suivi.

**Contexte**

M Mayor a introduit la séance en nous présentant le contexte, notamment le fait que ce préavis, relativement technique, est dû à des obligations légales d'équipement du terrain de « Marens-Couchant », parcelle 746. M Menthonnex nous a également présenté le plan de quartier et rappelé les principes de ce type de projet de raccordement.

En résumé, il s'agit de déplacer les conduites et collecteurs qui sont en bordure de parcelle 746, là où sera construit le parking sous-terrain, vers la parcelle 1686, soit le chemin de Couchant.

Pendant la durée des travaux, estimée entre 3 et 4 mois, un chemin d'accès provisoire sera aménagé pour libérer le chemin du Couchant. Avec cette déviation, il n'y aura pas d'impact significatif sur la circulation.

Il ne s'agit bien entendu pas d'un simple déplacement de tuyaux puisque la tranchée comprendra les nouvelles installations usuelles<sup>1</sup> et sera recouverte par un revêtement neuf qui, nous l'espérons, ne connaîtra ni fouilles ni autres travaux dans les prochaines décennies. Il n'est cependant pas prévu de conduite pour le chauffage à distance car cette dernière passera plus au sud.

A l'instar des autres dépenses concernant nos conduites et collecteurs, les différents coûts de génie civil et des SI sont couverts par les taxes de raccordement et les taxes annuelles appliquées par la ville.

### **Procédure d'appel d'offres**

Un appel d'offres sur invitation (mais respectant les principes de la procédure des appels d'offre publics) a permis de choisir la société Perrin pour la réalisation des travaux.

La procédure d'appel d'offres a été réalisée par l'entreprise générale réalisant la construction de Marens-Couchant, ainsi la planification de ces travaux sera facilitée en limitant le nombre d'intervenants sur le projet. L'adjudication du marché a été effectuée conjointement entre l'entreprise générale et des techniciens de l'administration communale.

La commission admet cette initiative qui aura permis d'alléger la charge administrative, les délais de l'appel d'offres et facilitera la coordination des travaux.

### **Questions complémentaires**

- Quelle méthode est utilisée pour calculer le budget "divers et imprévus" ?  
*Les divers et imprévus se montent en général entre 5 et 15% selon la difficulté des travaux. Dans ce cas, il a été considéré à 8%.*
- Quelle méthode est utilisée pour calculer les budgets "honoraires ingénieurs" ?  
*Basée sur un cahier des charges, et sur une offre rentrée.*
- Par quelle entité les honoraires d'ingénieurs seront-ils délivrés ?  
*SD Ingénierie pour le suivi des travaux et BG Ingénieurs Conseil pour la coordination du projet ; ce sont les bureaux d'ingénieurs qui s'occupent du projet de construction du quartier Les Jardins du Couchant.*
- A quelle entité les travaux de génie civil seront-ils facturés ?  
*Les travaux sont facturés au propriétaire et remboursés avec preuve de paiement par la Commune. Les SIN et T+E vont suivre les travaux et faire un contrôle pendant tout le chantier.*

---

<sup>1</sup> eaux claires, eaux usées, électricité, gaz, eau potable, éclairage public, service de contrôle-commande, TRN et fibre optique

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le préavis N° 234 concernant le déplacement des collecteurs d'assainissement et des canalisations des Services industriels,

**ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. d'autoriser la Municipalité à déplacer les collecteurs d'assainissement et les conduites des Services industriels sis sur la parcelle N° 746 ;
2. de lui accorder à cet effet les crédits ci-après qui seront comptabilisés de la manière suivante:
  - a) un montant de CHF 193'000.- (HT) pour les travaux sur le réseau d'eau potable et sur le réseau de gaz qui sera porté au compte N° 9144.06 du Service des Eaux et du Gaz, et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels, dépenses amortissables en 30 ans ;
  - b) un montant de CHF 213'000.- (HT) pour les travaux sur les réseaux basse et moyenne tension, ainsi que pour les honoraires ingénieurs et les divers et imprévus, qui sera porté au compte N° 9144.30 du Service de l'Electricité et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels, dépenses amortissables en 30 ans ;
  - c) un montant de CHF 43'000.- (HT) pour les travaux liés à l'éclairage public qui sera porté au compte N° 9144.30 du Service de l'Electricité et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels, dépenses amortissables en 20 ans ;
  - d) un montant de CHF 33'000.- (HT) pour les travaux liés au réseau de télécommande et de fibre optique qui sera porté au compte N° 9144.30 du Service de l'Electricité et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels. dépenses amortissables en 30 ans ;
  - e) un montant de CHF 330'000.- pour les travaux du Service des travaux et environnement à comptabiliser sur le compte N° 9143.12 – Station d'épuration et collecteur d'égouts, dépenses amortissables en 30 ans.

La Commission :

Madame Valérie Mausner Leger et Messieurs Franco Tracchia, Sadik Krasniqi, Gustave Dutruy, Vincent Hacker, Jacky Colomb, Hans Rasmus Nilsson et Helder De Pinho (président rapporteur)